

Un quart des personnes hébergées en établissement social disposent d'un revenu issu du travail

Alice Mainguené (Drees)

UN quart des adultes hébergés en établissement social ont un revenu issu du travail. Ce sont majoritairement des hommes, des personnes seules sans enfants et des résidents des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS).

Lorsque l'on réside en établissement social, être de sexe masculin ou avoir entre 21 et 25 ans augmente la probabilité de disposer d'un revenu du travail. Les étrangers paraissent également avoir plus de « chances » d'avoir un revenu du travail que les Français au sein des établissements sociaux. Cependant, ce résultat peut signifier que les travailleurs étrangers ont plus de difficultés à trouver un logement ordinaire que les travailleurs français.

Enfin, la population des travailleurs hébergés est constituée de quatre sous-populations homogènes, en fonction du type d'établissement d'accueil, les CHRS, les établissements d'accueil mères-enfants, les centres d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada) ou centres provisoires d'hébergement (CPH), et enfin les maisons-relais.

Cet article se base sur l'enquête Établissements sociaux (**encadré 1**) portant sur la situation des personnes résidant dans ces établissements fin 2004. Il vise à caractériser la population spécifique des personnes hébergées par un établissement social et disposant d'un revenu issu du travail, ces dernières constituant une catégorie particulière de travailleurs pauvres, habituellement exclue des statistiques portant uniquement sur les ménages dits ordinaires. Outre le dénombrement de ces situations, des comparaisons avec l'ensemble des résidents en hébergement social ont été réalisées afin de cerner au mieux les caractéristiques de ces travailleurs.

Encadré 1

Des données issues de l'enquête ES 2004

L'enquête Établissements sociaux (ES) pour personnes en difficulté est menée tous les quatre ans par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer. L'enquête se veut exhaustive et interroge les établissements sur leur activité, leur personnel et leur clientèle. La dernière enquête ES de ce type a eu lieu en 2005, sur l'activité de 2004.

Parmi les nombreuses informations fournies, il y a la description de chaque personne hébergée par l'établissement au 15 décembre 2004. Cette description permet de disposer de certaines caractéristiques des personnes accueillies, comme le sexe, l'âge ou encore la participation financière à l'hébergement.

Cette étude permet de décrire les personnes qui sont déclarées par l'établissement accueillant comme ayant un revenu issu du travail.

25% des personnes de plus de 16 ans résidant dans un établissement social ont un revenu du travail, soit 8 800 personnes

Au 15 décembre 2004, on comptait 1 276 établissements et 52 490 places d'hébergement pour adultes et familles en difficulté sociale du type centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), centre d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada), centre provisoire d'hébergement (CPH), établissement d'accueil mères-enfants et maison-relais (**encadré 2**). Environ 8 800 de ces places étaient occupées par des personnes disposant d'un revenu issu de leur travail, soit 17% de la totalité des personnes accueillies et 25% des personnes de 16 ans ou plus. En effet, ces établissements ont pour vocation principale de proposer un hébergement¹ à des personnes ayant des difficultés économiques, familiales, d'insertion ou encore de logement.

1. Les établissements sociaux peuvent proposer différents types d'hébergement aux personnes qu'ils accueillent au sein même de l'établissement ou en dehors : regroupés ou disséminés, en dortoirs, en chambres ou en appartements.

Encadré 2

Quatre types d'hébergement différents

Parmi les établissements enquêtés par ES 2004 figurent les CHRS, les Cada, les CPH, les maisons-relais et les établissements d'accueil mères-enfants.

- Les **CHRS**, au nombre de 827 pour 31 124 places, totalisent à eux seuls plus de la moitié des places d'hébergement social. Ils accueillent un public assez large qui comprend à la fois les femmes avec jeunes enfants, les étrangers ou encore les sans-abri.
- Les **Cada** et les **CPH** sont tous deux spécialisés dans l'accueil des étrangers en difficulté. Il y a 206 Cada en France, pour un total de 14 376 places, qui accueillent en priorité les demandeurs d'asile. Quant aux 31 CPH, ils réservent une grande partie de leurs 1 174 places aux réfugiés. Ces deux catégories d'établissements ont été rassemblées dans cette étude, au vu de leurs spécificités et de leur nombre.
- Les **maisons-relais**, au nombre de 81 en France pour un total de 1 430 places, ont été créées en 2002. Elles sont destinées aux personnes fortement désocialisées mais qui n'ont pas besoin d'un accompagnement social soutenu.
- Les **établissements d'accueil mères-enfants** viennent en aide aux femmes enceintes ou aux mères isolées accompagnées d'enfants de moins de 3 ans. Il y en a 131 pour 4 386 places.
- Les autres types de structures enquêtés par ES 2004, tels les organismes de l'aide au logement temporaire, n'ont pas été pris en compte dans cette étude.

Les « travailleurs hébergés » : une surreprésentation d'hommes, de personnes seules et de résidents de CHRS

On observe une forte présence masculine (60 % d'hommes) parmi les personnes logées par un établissement social et disposant d'un revenu issu du travail, plus forte que parmi l'ensemble des personnes hébergées (52 %). De même, les personnes isolées sans enfant ([tableau 1](#)) sont majoritaires chez ces travailleurs pauvres (63 %) et relativement plus nombreuses que dans l'ensemble des personnes accueillies (48,5 %). D'ailleurs, les hommes et les femmes disposant d'un revenu du travail ne sont pas dans les mêmes situations familiales. En effet, les hommes sont plus fréquemment isolés sans enfant que les femmes qui sont plus souvent seules avec enfants. Les Français constituent une part plus importante dans la sous-population des travailleurs (65 %) que parmi toutes les personnes hébergées socialement (51 %). Inversement, les étrangers non ressortissants de l'Union européenne ne représentent que 33 % des travailleurs contre 46,5 % des personnes accueillies. Comparativement à l'ensemble de la population accueillie, les personnes qui travaillent sont surreprésentées dans les CHRS, mais beaucoup moins nombreuses dans les Cada et CPH ([tableau 2](#)). La tranche d'âge la plus représentée ([tableau 3](#)) est celle des 21-25 ans dans les deux populations : elle constitue 22 % de ceux qui travaillent et 17,5 % de l'ensemble de la population hébergée. Les ouvriers sont majoritaires dans les deux populations, leur part étant cependant plus importante chez les travailleurs (42,5 % contre 28 %).

Tableau 1

Situation familiale des plus de 16 ans hébergés en établissement social, en %

Situation familiale	Ensemble de la population hébergée	Personnes hébergées ayant un revenu issu du travail
Personne isolée sans enfants	48,5	63,0
Adulte isolé avec enfants	20,0	20,5
Adulte en couple sans enfants	4,5	4,5
Adulte en couple avec enfants	22,5	11,5
Adolescent accompagné au moins d'un adulte	4,5	0,5
Total	100	100

Champ : Personnes hébergées dans les CHRS, Cada, CPH, maisons-relais et établissements d'accueil mère-enfant au 31 décembre 2004. Sources : Échantillon national, enquête ES 2004, Drees.

Tableau 2

Type d'hébergement social des plus de 16 ans, en %

Type d'hébergement	Ensemble de la population hébergée	Personnes hébergées ayant un revenu issu du travail
CHRS	65,0	85,5
Cada et CPH	24,5	5,0
Établissements d'accueil mère-enfant	7,0	6,0
Maisons-relais	3,5	3,5
Total	100	100

Champ : Personnes hébergées dans les CHRS, Cada, CPH, maisons-relais et établissements d'accueil mère-enfant au 31 décembre 2004. Sources : Échantillon national, enquête ES 2004, Drees.

Tableau 3

Répartition par âge des personnes hébergées en établissement social, en %

Tranche d'âge	Ensemble de la population hébergée	Personnes hébergées ayant un revenu issu du travail
16-20 ans	12,5	9,0
21-25 ans	17,5	22,0
26-30 ans	15,0	14,5
31-35 ans	15,5	14,5
36-40 ans	13,0	13,0
41-45 ans	10,0	11,5
46-50 ans	7,5	8,0
51-55 ans	5,0	5,0
56-60 ans	2,5	1,5
Plus de 60 ans	1,5	1,0
Total	100	100

Champ : Personnes hébergées dans les CHRS, Cada, CPH, maisons-relais et établissements d'accueil mère-enfant au 31 décembre 2004. Sources : Échantillon national, enquête ES 2004, Drees.

26 % des travailleurs hébergés fin décembre 2004 ont précédemment séjourné dans un établissement d'accueil d'urgence (31,5 % dans l'ensemble des personnes hébergées). 26 % étaient auparavant logés à titre gratuit, chez des membres de la famille ou des amis par exemple (19 % dans l'ensemble des personnes hébergées).

La quasi-totalité (94 %) des personnes ayant un revenu issu de leur travail participent financièrement à leur hébergement, contre près des trois quarts dans l'ensemble des personnes hébergées. Cette participation financière est principalement fonction des ressources des personnes et les pratiques diffèrent d'un type d'établissement à un autre : les établissements d'accueil mères-enfants ont plus tendance à demander un forfait unitaire que les autres catégories d'établissements ; les Cda et les CPH sont nombreux à fournir un hébergement gratuit ; la plupart des maisons-relais offrent un contrat de location ou de sous-location.

40 % des travailleurs résidant en établissement n'ont pas de ressources en dehors de celles du travail. Parmi les 60 % ayant d'autres ressources, 18 % d'entre eux disposent du revenu minimum d'insertion (RMI) comme ressource principale, 11 % des allocations familiales et 6 % de l'allocation parent isolé (dans presque 25 % des cas, la ressource principale n'est pas déterminée).

Presque la moitié des travailleurs sont salariés sous contrat (CDI, CDD ou équivalent) et 40,5 % des travailleurs sont au régime général de l'assurance maladie. La couverture maladie universelle (CMU) reste cependant majoritaire en ce qui concerne l'assurance maladie des travailleurs et des personnes en hébergement social.

Dans les deux populations, plus des trois quarts des personnes sont hébergées dans leur région d'origine.

Quelles sont les caractéristiques qui influent sur le fait d'avoir un revenu du travail quand on est hébergé en établissement social ?

Une régression logistique permet de déterminer plus précisément les caractéristiques des personnes ayant un revenu d'activité au sein des personnes de plus de 16 ans hébergées en établissement social. Plus précisément, on compare ici la probabilité d'avoir un revenu issu du travail en contrôlant différents effets : la situation familiale, le sexe, l'âge, la nationalité, le statut au regard de l'immigration, la qualification, la mobilité résidentielle et la catégorie d'établissement. On peut ainsi identifier les facteurs qui jouent « positivement » sur le fait d'occuper un emploi, toutes choses égales par ailleurs². Toutefois, il convient ici de veiller à l'interprétation de ces facteurs explicatifs du fait d'être un « travailleur hébergé » : comme ces personnes résident toujours en établissement, on mesure ici autant le fait d'avoir une activité professionnelle que le fait d'avoir des difficultés à trouver un logement ordinaire (et donc de rester en établissement), sans distinguer les deux. D'une certaine façon, les effets qualifiés ici de positifs peuvent être en réalité des effets négatifs traduisant une difficulté accrue à trouver un logement ordinaire, malgré le fait de disposer de revenus d'activité (tableau 4).

2. On considère comme référence le profil le plus répandu parmi les personnes ayant un revenu du travail : un homme de 21 à 25 ans vivant seul sans enfants, français hébergé au sein d'un CHRS, avec une qualification d'ouvrier. La régression logistique permet de comparer la probabilité de cet individu type d'avoir un revenu issu du travail à celle d'un autre individu ayant des caractéristiques différentes.

Tableau 4
Rapport des chances d'avoir un revenu issu du travail,
toutes choses égales par ailleurs, en %

Variable	Modalité	Signifi- cativité ¹	Rapport des chances ²	Répartition des personnes ayant un revenu issu du travail (en %)
Sexe	Homme	réf.		60,0
	Femme	**	0,72	40,0
Tranche d'âge	16-20 ans	*	0,92	9,0
	21-25 ans	réf.		22,0
	26-30 ans	**	0,70	14,5
	31-35 ans	**	0,61	14,5
	36-40 ans	**	0,61	13,0
	41-45 ans	**	0,63	11,5
	46-50 ans	**	0,50	8,0
	51-55 ans	**	0,44	5,0
	56-60 ans	**	0,24	1,5
	Plus de 60 ans	**	0,34	1,0
Situation familiale	Personne isolée sans enfants	réf.		63,0
	Adulte isolé avec enfants	**	0,90	20,5
	Adulte en couple sans enfants	-	0,97	4,5
	Adulte en couple avec enfants	**	0,71	11,5
	Adolescent accompagné au moins d'un adulte	**	0,27	0,5
Nationalité	Nationalité française	réf.		65,0
	Ressortissant de l'Union européenne	*	1,16	2,0
	Non ressortissant de l'Union européenne	**	1,56	33,0
	Nationalité inconnue	**	0,21	NS
Statut	Demandeur d'asile	**	0,13	2,0
	Débouté du droit d'asile	**	0,15	0,5
	Refugié statutaire	**	1,33	11,0
	Ni demandeur, ni débouté du droit d'asile, ni réfugié	réf.		85,5
	Statut inconnu	**	0,68	1,0
Catégorie d'établisse- ment	CHRS	réf.		85,5
	Cada et CPH	**	0,31	5,0
	Établissements d'accueil mères-enfants	**	0,72	6,0
	Maisons-relais	**	0,76	3,5
Qualifi- cation	Agriculteur exploitant	-	0,74	0,5
	Artisan, commerçant, chef d'entreprise	**	0,65	1,0
	Cadre, profession intellectuelle supérieure	**	0,65	1,5
	Profession intermédiaire	-	0,98	2,5
	Employé	**	1,58	34,0
	Ouvrier	réf.		42,0
	Aucune expérience professionnelle	**	0,25	12,0
	Adolescent scolarisé	**	0,08	0,5
	Inconnue	**	0,30	6,0
Change- ment de région	Oui	**	0,78	6,0
	Non	réf.		90,0
	Arrive de l'étranger	**	0,41	1,5
	Ne sait pas	**	0,67	2,5

1. P. value supérieure à 0,20. * P. value comprise entre 0,05 et 0,20. ** P. value inférieure à 0,05.

2. Il s'agit en réalité de l'odd ratio. Pourcentage de paires concordantes 79,8.

Lecture : Parmi les personnes accueillies en établissement d'hébergement social, les femmes (ayant les mêmes caractéristiques que les hommes pris en référence) ont moins de chances d'avoir un revenu issu du travail que les hommes puisque le rapport des chances est significativement plus petit que 1 (0,72).

Champ : Personnes hébergées dans les CHRS, Cada, CPH, maisons-relais et établissements d'accueil mère-enfant au 31 décembre 2004 et ayant un revenu issu du travail.

Sources : Échantillon national, enquête ES 2004, Drees.

Être de sexe masculin apparaît ainsi comme un facteur accroissant la probabilité d'être «travailleur hébergé»: les femmes en établissement ont nettement moins de chances d'avoir un revenu issu du travail que les hommes. Les personnes sans enfant ont plus de chances d'être «travailleur hébergé» que les personnes avec enfants, vivant en couple ou isolées (rapports de probabilité respectifs de 0,71 et 0,9). Du point de vue de l'âge, les plus de 25 ans ont des probabilités significativement inférieures d'être «travailleur hébergé» que les 21-25 ans (rapports de probabilité entre 0,24 et 0,7).

Toutes choses égales par ailleurs, la nationalité influe positivement sur la probabilité d'avoir un revenu du travail pour les étrangers non ressortissants de l'Union européenne ou pour les réfugiés statutaires, mais cet effet positif peut s'expliquer *a contrario* par leur plus grande difficulté à trouver un logement ordinaire et donc à sortir de la situation d'hébergement. Enfin, les demandeurs d'asile n'ont pas le droit de travailler en France: ils perçoivent donc beaucoup moins souvent un revenu du travail. La même explication joue pour le type d'établissement: les personnes hébergées en CHRS ont plus de chances d'avoir un revenu issu du travail que celles en Cada ou CPH.

Du point de vue de la qualification, seuls les employés ont plus de chances d'avoir un revenu du travail que les ouvriers (rapport des chances à 1,58). Les personnes n'ayant aucune expérience professionnelle sont celles qui ont le moins de chances d'avoir un revenu du travail.

Enfin, on observe un effet négatif de la mobilité dans le cas de l'hébergement en établissement: les personnes qui sont hébergées dans une autre région que leur région d'origine ont moins souvent un revenu d'activité, ce qui traduit une plus grande difficulté à s'insérer pour ces personnes.

Quatre sous-populations de travailleurs hébergés pour quatre types d'hébergement social

Une analyse globale de l'ensemble des variables de l'enquête (analyse à composantes multiples) permet de constituer des classes de personnes les plus homogènes possibles en regard de ces caractéristiques. Quatre classes ont ainsi été constituées. Cette classification apparaît nettement déterminée par le type de l'établissement d'accueil de ces travailleurs hébergés, le profil de ces dernières étant très différent selon les établissements d'accueil.

Dans la première classe, qui comprend 4% des travailleurs pauvres en hébergement social, plus de 80% des personnes sont accueillies en maison-relais (tableau 5), où il n'y a pas de durée maximale de séjour. Les plus de 60 ans y sont surreprésentés. Ces derniers représentent 20% des effectifs de la classe 1, alors qu'ils ne sont que 1% parmi les travailleurs hébergés. Il y a majoritairement dans cette classe des personnes isolées et de nationalité française (plus de 80%). Ces personnes sont très souvent locataires (ou sous-locataires) du logement qui leur est fourni par l'établissement social. Il s'agit donc d'une classe composée de personnes plus souvent isolées et en marge ou en retrait partiel de la vie active que les autres, qui se voient proposer une forme d'hébergement durable et regroupé.

Tableau 5

Principales modalités surreprésentées dans la classe 1
Principalement des personnes isolées, en retrait partiel de la vie active
avec un hébergement durable, en %

Variable	Modalité	Classe 1	Ensemble des personnes ayant un revenu issu du travail
Sexe	Homme	66,5	60,0
Tranche d'âge	Plus de 60 ans	20,0	1,0
Situation familiale	Personne isolée sans enfants	80,0	63,0
Nationalité	Nationalité française	84,0	65,0
Catégorie d'établissement	Maisons-relais	83,5	3,5
Forme de l'hébergement	Logement de type T1	52,0	18,5
Situation de l'hébergement	Résidence sociale	60,0	4,0
Participation financière	Sous-locataire ou locataire	71,0	10,5
Autres ressources que celles issues du travail	Autres allocations	28,0	6,0
Contrat d'insertion	Non, il ne perçoit pas le RMI	86,5	75,0
Activité	Retraité	24,0	1,0
Qualification	Profession intermédiaire	6,0	2,5
	Employé	40,5	34,0

Champ : Personnes hébergées dans les CHRS, Cada, CPH, maisons-relais et établissements d'accueil mère-enfant au 31 décembre 2004 et ayant un revenu issu du travail.

Sources : Échantillon national, enquête ES 2004, Drees.

Tableau 6

Principales modalités surreprésentées dans le classe 2
Une majorité de jeunes en préparation d'insertion, en %

Variable	Modalité	Classe 2	Ensemble des personnes ayant un revenu issu du travail
Sexe	Homme	75,5	60,0
Tranche d'âge	16-20 ans	12,0	9,0
	21-25 ans	26,5	22,0
	51-55 ans	6,0	5,0
Situation familiale	Personne isolée sans enfants	88,5	63,0
Nationalité	Nationalité française	78,0	65,0
Catégorie d'établissement	CHRS	99,5	85,5
Forme de l'hébergement	Chambre partagée entre plusieurs adultes hors couples et familles	21,5	14,5
Situation de l'hébergement	Établissement social	80,5	73,5
Participation financière	Selon les ressources de la personne	83,0	73,0
Autres ressources que celles issues du travail	Sans ressources	54,0	40,5
Contrat d'insertion	Non, il ne perçoit pas le RMI	78,0	75,0
Activité	Insertion par l'activité économique et adaptation à la vie active	15,0	11,5
Qualification	Ouvrier	49,5	42,5

Champ : Personnes hébergées dans les CHRS, Cada, CPH, maisons-relais et établissements d'accueil mère-enfant au 31 décembre 2004 et ayant un revenu issu du travail.

Sources : Échantillon national, enquête ES 2004, Drees.

La deuxième classe, qui totalise à elle seule 63% de la population étudiée, est constituée presque uniquement (99,5%) de personnes accueillies en CHRS (tableau 6). Les hommes, les personnes isolées et les Français y sont surreprésentés. 38,5% des personnes de la classe 2 ont entre 16 et 25 ans, contre 31% dans l'ensemble de la population hébergée. Ces personnes s'y voient plus souvent qu'ailleurs proposer une activité « insertion par l'activité économique et adaptation à la vie active » et elles ont moins fréquemment d'autres ressources que celles de leur travail (pas de cumul avec le RMI notamment). Le type d'hébergement qui leur est proposé est plus souvent « partagé » avec d'autres adultes (qui ne sont pas de la famille). On est donc en présence d'une classe composée d'une population plutôt jeune en phase de préparation de son insertion dans le milieu professionnel.

La troisième classe (24,5% de la population étudiée) est principalement caractérisée par une forte présence des femmes isolées avec enfants (tableau 7), majoritairement âgées de 25 à 40 ans et pour moitié non ressortissantes de l'Union européenne. L'hébergement en établissement d'accueil mères-enfants y est surreprésenté, ainsi que l'hébergement diffus³, la participation financière par forfait unitaire et le droit aux allocations familiales. Il s'agit donc d'une classe qui rassemble essentiellement des jeunes mères isolées.

Tableau 7

Principales modalités surreprésentées dans la classe 3
Essentiellement des jeunes mères isolées, en %

Variable	Modalité	Classe 3	Ensemble des personnes ayant un revenu issu du travail
Sexe	Femme	86,5	40,0
Tranche d'âge	26-30 ans	22,0	14,5
	31-35 ans	22,5	14,5
	36-40 ans	17,0	13,0
Situation familiale	Adulte isolé avec enfants	74,5	20,5
Nationalité	Non ressortissant de l'Union européenne	51,0	33,0
Catégorie d'établissement	Établissements d'accueil mères-enfants	24,0	6,0
Forme de l'hébergement	Chambre aménagée pour couples ou familles	19,5	7,5
Situation de l'hébergement	En hébergement diffus	25,5	20,0
Participation financière	Forfait unitaire	23,5	10,5
Autres ressources que celles issues du travail	Allocations familiales	37,5	11,0
Activité	Activité professionnelle sans précision	6,5	3,5
	Salarié sous contrat (CDI ou CDD)	53,0	46,0
Qualification	Employé	56,0	34,0

Champ : Personnes hébergées dans les CHRS, Cada, CPH, maisons-relais et établissements d'accueil mère-enfant au 31 décembre 2004 et ayant un revenu issu du travail.

Sources : Échantillon national, enquête ES 2004, Drees.

3. Hébergement qui n'est pas offert au sein de l'établissement mais par la mise à disposition de logements indépendants disséminés dans la ville.

La dernière classe (8,5% de la population étudiée) comprend une majorité d'étrangers non ressortissants de l'Union européenne (91%) ayant un statut de réfugié (tableau 8), qui sont pour plus de la moitié d'entre eux accueillis en Cada ou en CPH. Les personnes de cette classe sont plus souvent des adultes vivant en couple avec des enfants et ainsi plus fréquemment hébergés dans des logements de type T4 (en hébergement diffus). Près de 50% d'entre eux sont bénéficiaires du RMI et ont signé un contrat d'insertion. Par ailleurs, ils sont relativement plus nombreux que les autres travailleurs à avoir une qualification professionnelle élevée (10% de cadres ou professions intellectuelles contre moins de 2% dans l'ensemble de la population étudiée), et également à avoir une activité professionnelle non précisée, être en stage de formation ou bénéficiaire d'un contrat aidé. Il s'agit donc d'une classe composée d'étrangers non européens, vivant en famille, ayant une expérience ou une qualification professionnelle antérieure à leur arrivée en France, et dont l'insertion professionnelle est en cours.

Tableau 8

Principales modalités surreprésentées dans la classe 4

Principalement des hommes étrangers qualifiés en cours d'insertion professionnelle, en%

Variable	Modalité	Classe 4	Ensemble des personnes ayant un revenu issu du travail
Sexe	Homme	68,5	60,0
Tranche d'âge	36-40 ans	21,5	13,0
Situation familiale	Adulte en couple avec enfants	58,0	11,5
Nationalité	Non ressortissant de l'Union européenne	91,5	33,0
Statut	Réfugié statutaire	72,0	11,0
Catégorie d'établissement	Cada et CPH	57,5	5,0
Forme de l'hébergement	Logement de type T4 ou plus	19,5	7,5
Situation de l'hébergement	En hébergement diffus	36,0	20,0
Participation financière	Pas de participation financière	22,0	6,0
Autres ressources que celles issues du travail	RMI	53,5	17,5
Contrat d'insertion	Il perçoit le RMI et bénéficie d'un contrat d'insertion	46,5	13,5
Activité	Activité professionnelle sans précision	8,0	3,5
	En stage de formation	17,0	14,5
	Salarié sous contrat aidé	17,0	15,0
Qualification	Cadre et profession intellectuelle supérieure	10,5	1,5

Champ : Personnes hébergées dans les CHRS, Cada, CPH, maisons-relais et établissements d'accueil mère-enfant au 31 décembre 2004 et ayant un revenu issu du travail.

Sources : Échantillon national, enquête ES 2004, Drees.